Docusign Envelope ID: 1A7F0092-AFCC-8B21-83B2-2A5752F07A82

**A.D.B.M**
Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros
1039 rue des Houllières - 38350 SUSVILLE
522 909 142 RCS GRENOBLE
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS**
**DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2026**

[…]

**PREMIÈRE DÉCISION**
*(Démission de Monsieur Sébastien GRAVELINES de son mandat de Président de la Société)*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Sébastien GRAVELINES de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, sans indemnité due de part et d'autre, ni délai de préavis.

L'Associé Unique renonce expressément au respect par Monsieur Sébastien GRAVELINES d'un délai de préavis au titre de sa démission de son mandat de Président.

**DEUXIÈME DÉCISION**
*(Nomination du nouveau Président)*

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président, Monsieur Mathieu ROGNARD, […] et ce, pour une durée illimitée.

Monsieur Mathieu ROGNARD sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des décisions qui doivent être prises par le ou les Associé(s), conformément aux dispositions des statuts tels que refondus en troisième décision ci-après, ainsi que des limitations de pouvoirs qui pourraient être décidées ultérieurement par le ou les Associé(s).

Monsieur Mathieu ROGNARD ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président mais il bénéficiera, sur présentation de justificatifs, du remboursement de ses frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

Monsieur Mathieu ROGNARD a préalablement déclaré accepter les fonctions de Président et déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

**TROISIÈME DÉCISION**
*(Refonte des statuts de la Société)*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte générale des statuts de la Société intégrant une mise en conformité avec les dispositions légales et règlementaires en vigueur, diverses modifications et une nouvelle numérotation des articles.

L'Associé Unique, approuve, article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts de la Société, tels qu'annexés aux présentes.

**QUATRIÈME DÉCISION**
*(Pouvoirs pour les formalités)*

Docusign Envelope ID: 1A7F0092-AFCC-8B21-83B2-2A5752F07A82

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT




**Le Président**
Monsieur Mathieu ROGNARD